



Biens mobiliers concernant ma mère.

Par **gervita**, le **18/02/2011** à **19:34**

Bonjour,rnMa mère se trouve actuellement dans une maison de retraite suite à un petit accident vasculaire cérébral ,elle ne pourra pas retourner chez elle (maison en location).je dois déménager le mobilier .je suis son seul fils ,car mon frère est décédé depuis 20ans.Est-ce que les 2 fils de mon frère ont-ils des droits sur ce mobilier? puis-je faire des dons?

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **19:44**

C'est votre mère qui a des droits sur ce mobilier et elle-seule. Voyez avec elle ce qu'elle veut faire de ses meubles. Si elle n'est plus capable de décider, vous devez la faire mettre sous tutelle (ne serait-ce que pour résilier le bail)